



N° 2

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Le 19 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud :

- M. Jean-Claude DAULOUEDE
- Mme Aurélie BERNEDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- M. Pierre FROUSTEY à M. Jean-Claude DAULOUEDE

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- M. Jean-Marc LESPADÉ
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 qui se présente comme suit :

Libellé	Inscriptions BP + BS 2023	Réalisations	RAR
Section de fonctionnement			
Dépenses	568 492,67	112 201,33	
Recettes	568 492,67	331 872,05	
<u>Excédent</u>		219 670,72	
Section d'investissement			
Dépenses	575 825,58	327 987,79	
Recettes	575 825,58	197 791,28	
<u>Déficit</u>		- 130 196,51	
<u>Résultat global :</u>			
<i>Résultat excédentaire</i>		89 474,21	

Le Président de séance,

Cyril GAYSSOT